

La société ROYALART, constituée le 02/01/2006, commercialise des produits soumis à la TVA au taux de 20%. Ses dirigeants vous soumettent un extrait de la balance avant inventaire au 31/12/2009 ainsi que des informations complémentaires et vous demandent de passer toutes les écritures de régularisation nécessaires.

Extrait de la balance avant inventaire au 31/12/2009.

N° de comptes	Intitulés	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
-----	-----	-----	-----
2111	Frais de constitution	30 000	
2121	Frais d'acquisition des immobilisations	60 000	
2230	Fonds commercial	500 000	
2313	Terrains	550 000	
2321	Bâtiments	1 000 000	
2340	Matériel de transport	466 000	
2351	Mobiliers de bureau	29 200	
2355	Matériel informatique	25 000	
2481	Titres de participation	47 250	
28111	Amort. Frais de constitution		18 000
28121	Amort. Frais d'acquisition des immo.		36 000
2832	Amort. constructions		450 000
2834	Amort. Matériel de transport		58 360
28351	Amort. Mobiliers de bureau		8 760
28355	Amort. Matériel informatique		7 500
2923	Prov. Pour dép. du fonds commercial		?
2931	Prov. Pour dép. des terrains		50 000
29481	Prov.pour dép. des titres de participation		3 500
3110	Marchandises	282 000	
3421	Clients	252 000	
3424	Clients douteux ou litigieux	?	
3425	Clients effets à recevoir	52 000	
3911	Prov. pour dép. des stocks		20 000
3942	Prov. Pour dép des clients et comptes rattachés		?

Par ailleurs, les informations suivantes vous ont été communiquées.

- 1) Les frais de constitution et les frais d'acquisition des immobilisations ont été engagés à la création de la société,
- 2) Le fonds commercial a été évalué à 450 000dh ; 520 000dh et 505 000dh respectivement à la fin de 2007, 2008 et 2009.
- 3) Les terrains se composent de deux lots : Le lot **L1** acquis pour 250 000 dh et évalué à la fin de 2008 à 280 000 dh a été cédé le 15 février 2009 pour 240 000 dh. Le lot **L2** est évalué à la fin de 2009 à 245 000 dh,
- 4) Les bâtiments se composent de deux locaux amortissables au même taux constant :
 - B1** : acquis à la création de la société pour 1 500 000 dh HT,
 - B2** : acquis à la création de la société et cédé le 30/06/2009 pour 2 000 000 dh,

Le comptable a débité le compte banque et a crédité le compte 2321 bâtiments pour 2 000 000 dh.

- 5) Le matériel de transport se compose de deux véhicules :
- V1** : acquis le 05/01/2007 pour 56 000 dh HT, TVA récupérable à 20% et amortissable à un taux linéaire,
- V2** : acquis le 05/04/2006 et amortissable au taux dégressif sur 4 ans. Sa VNA à la fin de 2008 a été de 14040 dh,
- V3** : Une voiture acquise le 01/07/2009 pour 360 000 dh HT, TVA non récupérable au taux de 20%. Cette voiture est amortissable au taux linéaire de 20%.
- 6) Le mobilier de bureau est acquis à la création de la société et amortissable selon le système d'amortissement linéaire,
- 7) Le matériel informatique se compose de deux appareils amortissables au même taux Constant :
- * A2 : acquis le 02/01/2007 pour 12 000dh HT récupérable,
- *A3 : acquis le 01/05/2009 en échange de l'appareil A1. Ce dernier a été acquis à la création de la société pour 12 000 dh HT. Il est repris à sa VNA. Seule l'écriture suivante relative au paiement du reliquat a été enregistrée :
- Débit : matériel informatique : 5 000
- Crédit : banque : 5 000.
- 8) Le stock final de marchandises au 31/12/2009 a été acheté à 290 000 dh, mais sa valeur au 31/12/2009 n'est que de 275 000 dh,
- 9) Les titres de participation se composent de 250 actions **W** dont 150 achetées en 2007 à 200 dh l'une, 50 actions achetées en 2008 à 170 dh l'une et 50 actions achetées en 2009 à 175 dh l'une. Les cours de ces actions ont été de 180 dh à la fin de 2007, et de 197 à la fin de 2009.
- 10) Les créances : parmi les créances de la société on relève :

Débiteurs	Créances au 31/12/08	Provisions Au 31/12/08	Règlement en 2009	Observations à la fin de 2009
ALI	36 000	15 000	12 000	Insolvable
BACHIR	144 000	18 000	60 000	Porter la provision à 30%
CHADI	27 000	40%	12 000	Recouvrement probable de 50%
DELTA	85 494	20%	64 120,50	Porter la provision à 80%
EREST.SA	62 400	-	2 400	Insolvable
FALIH	7 440	-	-	Perte probable de 25%

- 11) Au 31/12/2009, la société constate que :
- Le loyer annuel de 12000 dh d'un immeuble est perçu par la société à terme échu le 31 mars de chaque année,
 - Les intérêts annuels d'un emprunt seront échus le 30 septembre 2010. Montant HT 12 000 dh, TVA 10% ;
 - Des produits finis ont été livrés à un client, mais ils ne sont pas encore facturés et comptabilisés : montant brut 17 000 dh, remises 2 et 3%, escompte 1%, TVA 20% ;

- Une livraison de matières premières a été reçue, mais elle n'est pas encore comptabilisée faute de facture. Montant brut 15000 dh, remise 10%, TVA 20%.

12) Au 31/12/09, le solde du compte « 5541 banque SC » est de 51 797,60 dh alors que le relevé reçu de la banque fait apparaître un solde créditeur de 37 312 dh. Après rapprochement des deux relevés, on constate que :

- ♦ La banque n'a pas encore comptabilisé un chèque de 30 000 dh remis, le 02/12/09, au fournisseur FADIL ;
- ♦ La banque a débité le compte de la société de 9 800 dh alors que, par erreur, la société n'a crédité le compte Banque que de 8900 dh. Ce montant correspond à un chèque remis au fournisseur DIFADI ;
- ♦ La société n'a pas encore comptabilisé :
 - la domiciliation de la facture d'eau 1305,40 dh ttc, TVA 7% ;
 - des frais de tenue de compte : 330 dh TTC, TVA 10% ;
 - la domiciliation d'une traite de 17 500 dh acceptée au profit du fournisseur ASAAD ;
 - la négociation d'une traite de valeur nominale 75 000 dh. Cette traite a été remise à l'escompte le 15/12/09. Les agios se sont élevés à 165 dh ttc, dont 125 dh HT d'intérêts. La TVA sur les intérêts et les commissions est de 10%, ;
 - des coupons d'intérêt s'élevant à 4 310 dh.

Travail à faire :

Passer toutes les écritures de régularisation comptables nécessaires au 31/12/2009.